

Lundi 28 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 28 juillet 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont absents Madame Isabelle Chouinard, conseillère et Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe et assistante-greffière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-07-297

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour l'approvisionnement du Centre sportif en gaz propane pour la période du 1^{er} août 2025 au 30 avril 2028 tenue le 9 juillet 2025.
4. Octroi du contrat d'approvisionnement du Centre sportif en gaz propane pour la période du 1^{er} août 2025 au 30 avril 2028.
5. Mandat à la mairesse et à la greffière adjointe pour signer une cession de rang hypothécaire à l'égard du lot numéro 6 445 403 du cadastre du Québec (314, rue Marie-Anne-Fournier).
6. Mandat pour signer des contrats de gestion de matériel pour l'utilisation de l'unité mobile d'eau potable Mobil'eau et Mobil'eau+.
7. Octroi d'un mandat de services professionnels d'accompagnement en ressources humaines à Cain Lamarre.
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-07-298

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF EN GAZ PROPANE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AOÛT 2025 AU 30 AVRIL 2028 TENUE LE 9 JUILLET 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour l'approvisionnement du Centre sportif en gaz propane pour la période du 1^{er} août 2025 au 30 avril 2028 tenue le 9 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-07-299

OCTROI DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF EN GAZ PROPANE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AOÛT 2025 AU 30 AVRIL 2028.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juin 2025 pour l'approvisionnement du Centre sportif en gaz propane en vrac et en bouteilles pour la période du 1^{er} août 2025 au 30 avril 2028;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 9 juillet 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 9 juillet 2025 d'octroyer le contrat à Énergies Sonic inc. (Propane Sélect) au montant estimé de 134 313,12 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'approvisionnement du Centre sportif en gaz propane en vrac et en bouteilles à Énergies Sonic inc. (Propane Sélect) pour la période du 1^{er} août 2025 au 30 avril 2028 au montant estimé de 134 313,12 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-07-300

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE ADJOINTE POUR SIGNER UNE CESSION DE RANG HYPOTHÉCAIRE À L'ÉGARD DU LOT NUMÉRO 6 445 403 DU CADASTRE DU QUÉBEC (314, RUE MARIE-ANNE-FOURNIER).

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre la Ville et Madame Laurence Dumais et Monsieur Erwann Kerebel le 22 mai 2025 pour le lot numéro 6 445 403 du cadastre du Québec (314, rue Marie-Anne-Fournier);

CONSIDÉRANT que ledit acte de vente prévoit une garantie hypothécaire immobilière en faveur de la Ville afin de garantir les diverses obligations incombant aux acheteurs dont celle de construire un bâtiment résidentiel dans un délai de 24 mois sur le terrain acquis;

CONSIDÉRANT également que ledit acte de vente prévoit l'engagement de la Ville à céder son antériorité de rang hypothécaire dans le cas où les acheteurs devraient obtenir du financement hypothécaire pour réaliser la construction de leur résidence;

CONSIDÉRANT l'acte de garantie hypothécaire immobilière préparé par Me Nathalie Adams, notaire prévoyant le prêt d'argent aux acheteurs ainsi que l'acceptation par la Ville de la cession de son rang hypothécaire en faveur de l'institution financière prêteuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de consentir à la cession de la priorité ou antériorité de rang hypothécaire détenue par la Ville sur le lot numéro 6 445 403 du cadastre du Québec (314, rue Marie-Anne-Fournier) en faveur de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska et de désigner Madame Solange Morneau, mairesse et Madame Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, à titre de partie intervenante, l'acte de garantie hypothécaire immobilière à intervenir entre Madame Laurence Dumais et Monsieur Erwann Kerebel, et la Caisse Desjardins du Centre-Est-du-Kamouraska.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-07-301

MANDAT POUR SIGNER DES CONTRATS DE GESTION DE MATÉRIEL POUR L'UTILISATION DE L'UNITÉ MOBILE D'EAU POTABLE MOBIL'EAU ET MOBIL'EAU+.

CONSIDÉRANT l'utilisation de l'unité Mobil'eau et Mobil'eau+ de la SADC du Kamouraska lors de différents événements ayant lieu sur le territoire de Saint-Pascal, laquelle unité permet le remplissage en eau des bouteilles des participants;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics est interpellé par la propriétaire de cette unité, soit la SADC du Kamouraska, à titre de responsable de la gestion de l'eau sur le territoire;

CONSIDÉRANT que lors des événements bénéficiant de l'unité mobile, la Ville procède à la désinfection de l'unité mobile et à son branchement/débranchement au service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT le contrat de gestion de matériel intervenant entre l'organisateur de l'événement et la Ville à chaque occasion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville pour signer le contrat de gestion de matériel;

CONSIDÉRANT le contrat de gestion de matériel soumis à la Ville par la SADC du Kamouraska pour l'utilisation de l'unité mobile dans le cadre de l'exposition agricole et du Festival Bonjour la visite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de ratifier la signature de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics sur le contrat de gestion de matériel intervenu avec la Société d'agriculture du comté de Kamouraska pour l'exposition agricole tenue du 17 au 20 juillet 2025;
- de désigner Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de gestion de matériel pour l'utilisation de l'unité mobile Mobil'eau lors du Festival Bonjour la visite tenu du 31 juillet au 3 août 2025.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-07-302

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES À CAIN LAMARRE.

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour des services d'accompagnement en ressources humaines;

CONSIDÉRANT les services professionnels de la firme Cain Lamarre dans ce domaine;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de mandater la firme Cain Lamarre pour des services professionnels d'accompagnement en ressources humaines pour un nombre d'heures maximum de 50 heures au coût de 395 \$/heure représentant un montant total de 22 707,56 \$ incluant les taxes;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-07-303

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2025-07-304

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 15.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-
greffière